

NOTE (BIO COM(77) 394) AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. LE DIRECTEUR GENERAL DE LA DG 1  
ET A M. OPITZ, DG 8

REUNION DE LA COMMISSION DU 16.11.1977

LA COMMISSION A TENU SA BREVE REUNION HABITUELLE A STRASBOURG DE  
9 A 10.30 HEURES ET TRAITE LES POINTS SUIVANTS :

1. PECHE ACP : MANDAT DE NEGOCIATION

LA COMMISSION DEMANDERA AU CONSEIL DE COMPLETER SON MANDAT DE NE-  
GOCIATIONS DU 3.11.1976 SUR L'ACCES DES PECHEURS COMMUNAUTAIRES  
(NOTAMMENT ITALIENS ET FRANCAIS) AUX EAUX DE QUATRE PAYS ACP :  
GUINEE BISSAU, SENEGAL, MAURITANIE, ILES DU CAP VERT. L'ITALIE ET  
LA FRANCE ONT CONCLU DES ACCORDS BILATERAUX AVEC LES TROIS PRE-  
MIERS PAYS MAIS LES PECHEURS ITALIENS ONT PERDU PROGRESSIVEMENT  
LEURS DROITS DE PECHE DANS CES EAUX. IL N'EXISTE PAS D'ACCORDS  
BILATERAUX AVEC LES ILES DU CAP VERT.

LORS DES CONTACTS EXPLORATOIRES ENTRE LA COMMISSION ET LES PAYS  
ACP CONCERNES, IL EST APPARU QUE LA COMMUNAUTE, NE POUVANT PAS  
OFFRIR UNE RECIPROCITE D'ACCES AUX PECHEURS ACP, DEVRA ACCEPTER  
LE PRINCIPE D'UNE COMPENSATION FINANCIERE POUR L'ACCES AUX EAUX  
DES QUATRE PAYS. DEJA A L'HEURE ACTUELLE, CES PAYS DEMANDENT DES  
REDEVANCES PAR QUANTITES DE POISSONS CAPTURES AINSI QUE D'AUTRES  
COMPENSATIONS (RECRUTEMENT DE PECHEURS LOCAUX, DEBARQUEMENT PAR-  
TIEL DANS LES PORTS LOCAUX, ETC.).

LE PROJET DE MANDAT PREVOIT COMME OBJECTIF L'ACCES AUX EAUX DES  
QUATRE PAYS ACP POUR ENVIRON 80.000 TONNES, SOIT ENVIRON 150  
BATEAUX COMMUNAUTAIRES. LES PAYS ACP POURRAIENT APPLIQUER UN SYS-  
TEME DE LICENCES DONT LA CHARGE INCOMBERAIT AUX PECHEURS EUX-  
MEMES, TANDIS QUE LA COMMUNAUTE INTERVIENDRAIT FINANCIEREMENT DANS  
DES ACTIONS DESTINEES A PROMOUVOIR LE SECTEUR DE LA PECHE DES  
PAYS ACP (EQUIPEMENTS PORTUAIRES, EQUIPEMENTS DE CONTROLE, DE  
TRANSFORMATION DES POISSONS, ETC.).

2. YUGOSLAVIE

LA COMMISSION VIENT DE TRANSMETTRE AU CONSEIL UNE COMMUNICATION  
CONCERNANT LES RELATIONS FUTURES ENTRE LA COMMUNAUTE ET LA  
YUGOSLAVIE. DANS CETTE COMMUNICATION LA COMMISSION PROPOSE LA  
CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE DE COOPERATION ECONOMIQUE ET  
COMMERCIALE AVEC LA YUGOSLAVIE POUR REMPLACER L'ACCORD COMMERCIAL

////

NNNN

VAN DER PAS/VASEY GPP B 1/6 2201 16.11.77

M. SANTARELLI

319062

ACTUEL QUI VIENT A EXPIRATION LE 31 AOUT 1978. LES NEGOCIATIONS DEVRAIENT COMMENCE DES LES PREMIERS MOIS DE 1978.

LA CONCLUSION DU NOUVEL ACCORD SE SITUE DANS LE CONTEXTE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION COMMUNE DE BELGRADE DU 2 DECEMBRE 1976. CETTE DECLARATION COMMUNE EST LA MANIFESTATION DU DESIR DES DEUX PARTIES DE RENFORCER, APPROFONDIR ET DIVERSIFIER LEUR RELATIONS. ELLE TRADUIT EGALEMENT LE CARACTERE SPECIFIQUE DES RELATIONS ENTRE LA COMMUNAUTE ET LA YUGOSLAVIE, ETAT NON-ALIGNE, EUROPEEN, MEDITERRANEEN, ET MEMBRE DU GROUPE DES 77 PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT.

LE PROJET DE DIRECTIVES DE NEGOCIATION SOUMIS AU CONSEIL PAR LA COMMISSION PREVOIT LA CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE DE COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE, DE CARACTERE NON-PREFERENTIEL CONFORMEMENT AU SOUHAIT DU PARTENAIRE YUGOSLAVE. D'UNE DUREE DE 5 ANS, L'ACCORD AURAIT UN CARACTERE EVOLUTIF, AUCUN DOMAINE DE COOPERATION N'ETANT EXCLU A PRIORI. EN PLUS DE LA COOPERATION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE GENERALE, L'ACCORD COMPORTERAIT DES DISPOSITIONS SPECIFIQUES CONCERNANT LA COOPERATION INDUSTRIELLE, AGRICOLE ET FINANCIERE, AINSI QUE DANS LES DOMAINES DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAIN-D'OEUVRE.

3. FONDATION EUROPEENNE

LA COMMISSION VIENT D'APPROUVER A L'INTENTION DU CONSEIL EUROPEEN UN RAPPORT SUR LA PORTEE, LA NATURE ET LE FINANCEMENT D'UNE FONDATION EUROPEENNE D'APRES LES ORIENTATIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT DE M. L. TINDEMANS SUR L'UNION EUROPEENNE.

UNE NOTE P 108, AINSI QUE LE TEXTE DU RAPPORT VOUS SERONT EXPEDIES DES QUE POSSIBLE. COMPTE TENU DE LA NATURE DE CE DOCUMENT IL A ETE DIFUSE SOUS EMBARGO DE 24 HEURES, C'EST-A-DIRE AU 17/11/77 A 12 H. M. OLIVI QUI COMME VOUS LE SAVEZ A PRESIDE LES TRAVAUX DU GROUPE D'EXPERTS CHARGES D'ETABLIR LE RAPPORT EN QUESTION, A COMMENTE (OF THE RECORD EN RAISON DE L'EMBARGO) SON ADOPTION EN REPOSE AUX QUESTIONS DES JOURNALISTES.

4. ACTION COMMUNAUTAIRE DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

LA COMMISSION A ADOPTE UNE COMMUNICATION AU CONSEIL A CE SUJET QUI FAIT L'OBJET DE LA P-106, QUI VOUS A ETE TRANSMISE CE MATIN. M. GREGOIRE, CHARGE DU SECTEUR CULTUREL A LA DG XII A COMMENTE EGALEMENT CE DOCUMENT. M. DIETER SIMON, REPRESENTANT M. BRUNNER RETENU A STRASBOURG, EN SA QUALITE DE CHEF DE CABINET ADJOINT.

NNNN //

302462

SUITE BIO (COM)(77)394

UNE BIO SEPARÉE VOUS PARVIENDRA SUR LA FONDATION EUROPEENNE  
ET SUR L'ACTION COMMUNAUTAIRE DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE.

5. LA COMMISSION A ENTENDU UN RAPPORT DU PRESIDENT JENKINS SUR  
SA VISITE AU PORTUGAL ET DU VICE-PRESIDENT HAFERKAMP, AINSI QUE  
DE M. DAVIGNON, SUR LEURS ENTRETIENS AUX ETATS-UNIS. LA COMMIS-  
SION A EGALEMENT FAIT LE POINT - AU STADE ACTUEL - EN CE  
QUI CONCERNE LA PREPARATION DES PROCHAINS CONSEILS FINANCES, AF-  
FAIRES GENERALES ET CONSEIL CONJOINT DE LUNDI ET MARDI.  
COMPTE TENU DES TRAVAUX DU COREPER, NOUS FERONS CETTE PREPARATION  
POUR LA PRESSE ET SOUS FORME DE BIO, VENDREDI ET LUNDI A 12H.

6. JE VOUS RAPPELLE QUE LA COMMISSION AURA UNE SESSION DE TRAVAIL  
A STRASBOURG DE 13 A 15 H. SUR LE MEMORANDUM QU'ELLE PRESENTERA  
AU CONSEIL EUROPEEN AU SUJET DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE.  
AMITIES

MANUEL SANTARELLI

\*\*\*

NNNNN

CORRIGENDUM :

VEUILLEZ LIRE SOUS POINT 3 - FONDATION EUROPEENNE - 5<sup>EME</sup> LIGNE :  
UNE NOTE P 108, AINSI QUE LE TEXTE DU RAPPORT VOUS SERONT  
EXPEDIES DES QUE POSSIBLE. COMPTE TENU DE LA NATURE DE CE DOCU-  
MENT, LA P 108 A ETE DIFFUSEE SOUS EMBARGO DE 24 HEURES, ....  
NNNNNN

NNNN